



Plan de confinement

mise à jour du 11 janvier 2020

Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Mise en contexte

- ▶ **Québec, le 6 janvier 2021** – Le premier ministre du Québec, M. François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, et du directeur national de santé publique du Québec, D^r Horacio Arruda, a annoncé la mise en place de mesures supplémentaires pour casser la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19 et assurer la sécurité des Québécois, sous recommandation des experts de la Santé publique.
- ▶ Ce grand coup, nécessaire, doit être donné pour protéger nos personnes âgées et soulager notre système de santé.
- ▶ Ces nouvelles mesures entreront en vigueur ce samedi et seront applicables pour quatre semaines, soit jusqu'au 8 février.

Les principales mises à jour

- ▶ **Couvre-feu entre 20 h et 5 h du matin** (à l'exception des travailleurs jugés essentiels par leur employeur)
- ▶ **Fermeture des commerces non essentiels** (télétravail obligatoire dans les bureaux, sauf si c'est impossible de faire un travail essentiel de cette manière)
- ▶ **Fermeture de tous les commerces au plus tard à 19 h 30** (à l'exception des pharmacies et des stations-service qui ne pourront vendre que des médicaments, des produits essentiels, de la nourriture, de l'essence et des produits pour véhicules routiers)
- ▶ **Les activités sociales, récréatives ou sportives doivent se limiter à la bulle familiale** (**les activités sportives intérieures sont interdites** à l'exception des cours d'éducation physique, des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels)
- ▶ **Les stations de ski demeurent ouvertes mais ne pourront offrir de ski en soirée**
- ▶ **Les lieux de cultes sont fermés** (à l'exception des cérémonies funéraires limitées à 25 personnes si elles ne peuvent être repoussées)
- ▶ **Les écoles demeurent ouvertes** (les mesures sont rehaussées, notamment le port du couvre-visage, les écoles secondaires ouvrent le 18 janvier (plus tard) et les écoles primaires le 11 janvier)

Les impacts de ces nouvelles mesures sur les services de la Ville (couvre-feu entre 20 h et 5 h)

Fermeture des infrastructures communautaires et de loisirs à partir de 19 h 30

- Sentiers de ski de fond
- Village famille sur glace
- Patinoire extérieure
- Maison des jeunes (en virtuel jusqu'au 11 janvier, une évaluation suivra)
- Centre communautaire
- Local des AA
- Bibliothèque du secteur Métabetchouan (heures d'ouverture habituelles)
- Organismes communautaires et services essentiels à l'aréna et dans le hall de l'aréna

Fermé jusqu'à nouvel ordre

- Gymnases des écoles Jean XXIII et MGR Victor
- Activités sportives à l'aréna et dans le hall de l'aréna
- Bibliothèque du secteur Lac-à-la-Croix (travaux de réfection en cours)

Les impacts de ces nouvelles mesures sur les services de la Ville

Les services de la Ville sont jugés comme essentiels, dans la mesure où plusieurs de ses services sont nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures, au respect des normes et à la vie sociale. Ce sont donc des adaptations conséquentes à cette réalité qui doivent être apportées.

Télétravail

- ▶ Pour les employés de bureau, l'horaire de télétravail renforcé continue et les règles à suivre sont les suivantes :
 - Il est obligatoire de compléter la liste de tâches prévues avant la semaine de télétravail pour la planification et la coordination
 - Un objectif de 3 à 4 personnes au bureau simultanément, dont une personne par service et éviter les déplacements (selon les besoins essentiels)
 - Acquisition de matériel informatique pour le personnel qui doit faire du télétravail (en cours)
 - Rencontres d'équipes hebdomadaires en visioconférence (possibilité de le faire en présentiel si nécessaire en respectant les mesures sanitaires)
 - Comité de gestion (1 par semaine)

Les impacts de ces nouvelles mesures sur les services de la Ville

Fermetures et/ou ajustements adaptés au contexte

- ▶ La Mairie demeure fermée au public jusqu'à nouvel ordre, toutefois les différents services demeurent offerts par téléphone et courriels et visioconférence
- ▶ Les citoyens peuvent prendre rendez-vous avec un membre du personnel entre 10 h et 15 h, selon le besoin, une évaluation sera faite pour savoir si la rencontre peut se faire en visioconférence ou en présentiel en respectant les mesures sanitaires et de distanciation sociale
- ▶ Des quarts de travaux de 4 h à 12 h et de 12 h à 20 h jusqu'au 8 février pour limiter les contacts au service des travaux publics
- ▶ Une seule personne par service au bureau (limitation des déplacements et contacts)
- ▶ La séance publique du mois de février sera à 18 h au lieu de 19 h et les séances subséquentes également, tant que le couvre-feu sera maintenu dans les mesures gouvernementales

Fermeture des infrastructures communautaires et de loisirs à partir de 19 h 30

- Sentiers de ski de fond
- Village famille sur glace
- Patinoire extérieure
- Maison des jeunes (en virtuel jusqu'au 11 janvier, une évaluation suivra)
- Centre communautaire
- Local des AA
- Bibliothèque du secteur Métabetchouan (heures d'ouverture habituelles)

Fermé jusqu'à nouvel ordre

- Gymnases des écoles Jean XXIII et MGR Victor
- Aréna et hall de l'aréna
- Bibliothèque du secteur Lac-à-la-Croix (travaux de réfection en cours)

Les impacts de ces nouvelles mesures sur les services de la Ville (Les activités sociales, récréatives ou sportives doivent se limiter à la bulle familiale)

Les activités qui demeurent actives mais qui nécessitent des ajustements

Salle des AA et hall de l'aréna (pour les organismes communautaires essentiels)

- ▶ 17 personnes maximum
- ▶ Respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale (2 mètres)
- ▶ Tenir un registre des présences
- ▶ Port du couvre-visage obligatoire
- ▶ Fermeture à 19 h 30

Sentiers de l'Arboretum et du banc de sable

- ▶ Affichage de fermeture à 19 h 30 (couvre-feu à 20 h)
- ▶ Accès à la Yourte d'accueil (sentier du banc de sable)
- ▶ Activités individuelles (membres de la même résidence seulement)

Local des fermières/AFÉAS

- ▶ Maximum de 4 personnes
- ▶ Respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale (2 mètres)
- ▶ Tenir un registre des présences
- ▶ Port du couvre-visage obligatoire
- ▶ Fermeture à 19 h 30

Les impacts de ces nouvelles mesures sur les services de la Ville

(Les activités sociales, récréatives ou sportives doivent se limiter à la bulle familiale)

Les activités qui demeurent actives mais qui nécessitent des ajustements (suite)

Maison des jeunes

- ▶ En virtuel jusqu'au 11 janvier, une réévaluation sera faite par la suite
- ▶ 10 personnes maximum (Lac-à-la-Croix) 12 personnes maximum (Métabetchouan)
- ▶ Respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale (2 mètres)
- ▶ Tenir un registre des présences
- ▶ Port du couvre-visage obligatoire
- ▶ Fermeture à 19 h 30

Patinoire extérieure

- ▶ Personnel sur place (peut arroser après les heures du couvre-feu)
- ▶ Patinage libre seulement (maximum 14 jeunes ou 9 adultes)
- ▶ Affichage de fermeture à 19 h 30 (couvre-feu à 20 h)

Village famille sur glace

- ▶ À l'intérieur des maisonnettes, seuls les membres d'une même bulle familiale peuvent être ensemble
- ▶ Support de la part des employés de la Ville la fin de semaine pour la désinfection de 13 h à 16 h
- ▶ Il est interdit de passer la nuit à l'intérieur des maisonnettes (couvre-feu)
- ▶ Respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale (2 mètres)
- ▶ Aucune animation
- ▶ Patinage libre seulement
- ▶ Fermeture à 19 h 30